

# RoHS – Directive 2011/65/EU

Daté de l'octobre 2025

emico vous tient informés du respect de la directive européenne 2011/65/UE (« Restriction of Hazardous Substances » – RoHS), y compris de son extension (UE) 2015/863, en ce qui concerne nos lignes de produits.

Après un examen minutieux et sur la base des informations qui ont été mises à notre disposition par nos fournisseurs, nous confirmons que la totalité des produits que nous offrons et livrons correspondent aux exigences de la directive RoHS actuelle.

La conformité RoHS est enregistrée dans nos données produits, indiquée dans le texte des articles sur tous les documents, et visible comme information pour l'ensemble des produits dans notre boutique en ligne [www.emico.com](http://www.emico.com).

Cette information est basée sur l'état actuel de nos connaissances et les indications de nos fournisseurs. Celle-ci sert exclusivement d'information générale et ne représente aucune assurance ou garantie contraignantes. La responsabilité de l'application, traitement et maniement sûres, adéquats et conformes au droit, doit être portée par le client.

Veuillez bien comprendre que nous ne pouvons pas créer des déclarations personnalisées ou formulaires individuels en raison du grand nombre de demandes que nous recevons.

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter notre équipe du département par téléphone au +49 9621 675450 ou par courriel à [sales@emico.com](mailto:sales@emico.com).

(Cette déclaration est valable sans signature)